

Protocole DGAC : Poursuite des négociations

Les réunions des GT mis en place lors de la réunion de lancement du 19 octobre 2009 ont continué. Les GT Europe de la Navigation Aérienne et Europe de la surveillance sont issus du GT Europe présidé par le Directeur Général (cf. Télégramme N°031/2009 du 23 novembre) et, à ce sujet, le SATAc est satisfait d'avoir obtenu la modification du document ayant servi de support à cette dernière réunion, qui rétablit un certain équilibre entre la DSNA et la DSAC en termes de préoccupations Européennes (plus d'informations dans notre Bulletin d'Informations N°08-2009).

REUNION DU GT EUROPE DE LA NAVIGATION AERIEENNE DU 30 NOVEMBRE 2009 (APRES-MIDI)

Certains quittent la salle

La création d'un GT « garanties sociales » avait été décidée, lors de la réunion du 20/11 présidée par le DG, en présence de l'ensemble des OS, pour examiner les conséquences possibles de la construction européenne et étudier des solutions quel que soit le modèle institutionnel retenu.

Après avoir demandé la suppression de ce GT et devant la confirmation de son maintien par l'administration, les représentants CGT, FO, SNICAC, UNSA ICNA et IESSA ont quitté la salle.

Les travaux continuent

Il a été convenu que la prochaine réunion évoquera six sous-thèmes :

- Management de la sécurité
- Gouvernance, management de la performance et tarification
- Organisation de l'espace aérien et des services ATC
- Services relatifs à l'information aéronautique, la préparation des vols et l'évolution des procédures de circulation aérienne
- Systèmes de la navigation aérienne
- Ressources humaines et formation (après la réunion du GT « garanties sociales »)

Le SATAc UNSA défend une approche globale : Que la réflexion englobe l'ensemble des services (tous les aérodromes contrôlés), des personnels de la DSNA et tous les services rendus (ATM, CNS, AIS) pour l'ensemble de l'espace aérien.

REUNION DU GT EUROPE DE LA SURVEILLANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009 MATIN

Licence d'inspecteur de surveillance

Le SATAc UNSA a rappelé que, de son point de vue, l'Europe de la surveillance se construirait par l'harmonisation des méthodes de travail et a donné son accord à la volonté de la DSAC de renforcer, adapter et rendre lisible le processus de qualification des personnels.

Le SATAc UNSA demande la mise en place d'une licence d'inspecteur de surveillance, délivrée à l'ensemble des personnels exerçant dans les domaines couverts par la DSAC (*opérations aériennes, aéroports, travail aérien, Navigation Aérienne, Aviation générale, formation aéronautique, environnement, sûreté* ...).

Anglais

Bizarrement, le SATAc UNSA a été le seul à évoquer la formation en langue Anglaise.

Il paraît pourtant évident que, si on veut renforcer le rôle de la DSAC en Europe, ça passe par un renforcement de la formation en Anglais des personnels, celle-ci prenant un aspect « statutaire » empêchant de la sacrifier sur l'autel des restrictions budgétaires.

Le SATAc UNSA a demandé et obtenu la création d'un GT qualification/licence de surveillance, incluant les aspects formation en Anglais, dont le mandat sera présenté à la prochaine réunion du GT le 14 décembre prochain.

Personnels

Le SATAc UNSA a rappelé que la DSAC était un Service à Compétence nationale très jeune, encore en phase de montée en puissance.

Le SATAc UNSA refuse donc toute approche dogmatique en matière d'effectifs, dictée par la seule RGPP, et réclame le lancement d'une réflexion sur le contour des missions assumées par la DSAC afin d'aboutir à la définition d'effectifs de référence.

Financement

Le SATAc UNSA demande la constitution d'un référentiel Européen afin de pouvoir, réellement, faire du « benchmarking ».

Le SATAc UNSA demande que les exonérations soient compensées : Si une décision politique prive la DSAC d'une recette, le Gouvernement (donc l'Etat) doit compenser ce manque-à-gagner.

Rôles DSAC/DTA

Le SATAAC UNSA est partisan d'un éclaircissement du rôle de chacun, au minimum au niveau central, afin d'identifier les budgets de la surveillance (pour avoir un vrai débat sur le financement de celle-ci (*redevances, compensations d'exonérations, taxe de l'Aviation Civile*)) et du régalien.

Expertise de la DSAC

Le SATAAC UNSA demande qu'une réelle politique d'incitation soit étudiée pour que le nombre d'experts et/ou d'auditeurs Français dans les équipes européennes augmente de manière significative.

Fonctionnement de l'EASA

Le mode de fonctionnement de l'EASA doit être éclairci et le SATAAC UNSA demande que la DSAC

(et la DGAC) recueille nos suggestions d'améliorations afin d'influer sur le rôle de l'EASA qui décide seule (ou quasiment) des compétences qu'elle souhaite s'attribuer et ne s'interroge jamais sur le réalisme des normes qu'elle invente.

Communication

Le SATAAC UNSA a demandé à la DSAC de produire des efforts en termes de communication, tant interne qu'externe, afin de valoriser les expertises de ses personnels.

Fonctionnement

Le SATAAC UNSA a accueilli favorablement la proposition d'associer mieux et plus les personnels des échelons interrégionaux aux équipes d'audit internationales, etc.

REUNION DU GT EVOLUTION DU PAYSAGE STATUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2009 MATIN

Corps de cadres et experts

Après avoir rappelé que le corps des TSEEAC connaît un problème de débouché de carrière important depuis des années (*à ne pas confondre avec la promotion interne et les départs du corps plutôt en début de carrière vers le corps des ICNA par exemple*), le SATAAC UNSA a demandé une vraie réforme statutaire.

Pour le SATAAC UNSA, ce corps c'est

- Une des solutions possibles (mais il faut étudier d'autres solutions)
- Un nouveau corps dans lequel les agents entrent sur la base du volontariat
- Un corps culminant, au dernier grade, au HEA
- Un avancement correctement dimensionné
- Un corps accessible aux TSEEAC détachés sur un emploi de CTAC (dont la liste des fonctions y donnant accès doit être élargie)

Certains prônent le passage d'examens professionnels ... qui existent déjà (!!) ... ou l'inscription sur une liste d'aptitude sans garantie de délai de passage : **Les TSEEAC jugeront eux-mêmes les revendications exprimées.**

En complément, le SATAAC UNSA a demandé :

- Le maintien du RTAC et du CTAC
- L'élargissement de la liste des fonctions donnant accès au RTAC
- L'élargissement de la liste des fonctions donnant accès au CTAC
- L'accès des CTAC après une certaine ancienneté (de l'ordre de 4 ans) au CSTAC (emploi fonctionnel 1015 accéléré).

Pour le SATAAC UNSA, il s'agit de reconnaissance des fonctions exercées dans la mesure où l'ensemble des postes CTAC sont des postes ouverts en recouvrement avec des corps techniques de catégorie A.

Le SATAAC UNSA est dans une démarche de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour des agents tenant déjà les fonctions correspondantes.

Personnels de l'Equipement

Sur l'intégration dans le corps des TSEEAC des Techniciens Supérieurs de l'Equipement (TSE) récemment devenus TSEAT (*et Aménagement du Territoire*), le SATAAC UNSA est très prudent et demande que le statut des TSEEAC, donc du corps d'accueil, soit respecté.

Pour le SATAAC UNSA, il faut :

- **Faire attention aux équilibres**
- **Une approche « métiers » pour l'intégration de ceux qui exercent des métiers très proches des nôtres leur permettant de faire une carrière**
- **Faire attention aux flux et ne pas pénaliser les recrutements externes ni les promotions internes des personnels administratifs DGAC**
- **Prendre en compte l'existence des qualifications statutaires qui obligent à ne proposer une intégration que dans le 1er grade**

La CAP TSEEAC devra être consultée avant toute intégration et une formation devra être mise au point.

N'oublions pas (mais certains l'ignorent peut-être ?) que, par arrêté du 21/10/09, les techniciens supérieurs de la ville de Paris, les techniciens Spécialisés des instituts supérieurs des travaux publics de Marrakech et Oujda et les Techniciens territoriaux en environnement de la province sud de nouvelle Calédonie ont été intégrés TSEAT...

La promotion interne, pourquoi pas ... mais les TSEEAC constituent un corps technique de la DGAC qui possède une technicité qui ne doit être ni banalisée, ni dévalorisée.